

Centre Communal d'Action Sociale

**RAPPORT
D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES
ANNÉE 2026**

Conseil d'administration du lundi 23 février 2026

Sommaire

Préambule	page 5
-----------------	--------

Contexte général

Contexte à l'échelle nationale.....	page 7
Contexte à l'échelle locale	page 8
Les missions du Centre Communal d'Action Sociale	page 9

Situation et orientations budgétaires

Bilan 2020 – 2025	page 11
Orientations budgétaires 2026	page 13

Préambule

La loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, en son article 11, précise que les collectivités territoriales de 3 500 habitants et plus doivent tenir un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans un délai de dix semaines qui précède l'examen du budget. Cette formalité s'impose donc aux Centres Communaux d'Action Sociale des communes concernées.

L'article L.2312-1 du CGCT, modifié par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) accentue l'information des administrateurs. Désormais le Débat d'Orientations Budgétaires s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), élaboré sous la responsabilité du Président du CCAS, portant notamment sur les grandes orientations budgétaires.

Ce rapport précise les enjeux de la stratégie financière et les priorités de l'action du CCAS pour le prochain exercice budgétaire et a pour objet de faciliter le débat sur les orientations budgétaires de l'année à venir.

Ce débat ne doit pas seulement avoir lieu dans les 10 semaines précédant le vote du budget, il doit en outre être pris acte par une délibération spécifique, à savoir un vote du conseil d'administration.

Le présent rapport sera mis en ligne sur le site internet de la commune, conformément à la réglementation en vigueur.

Contexte à l'échelle nationale

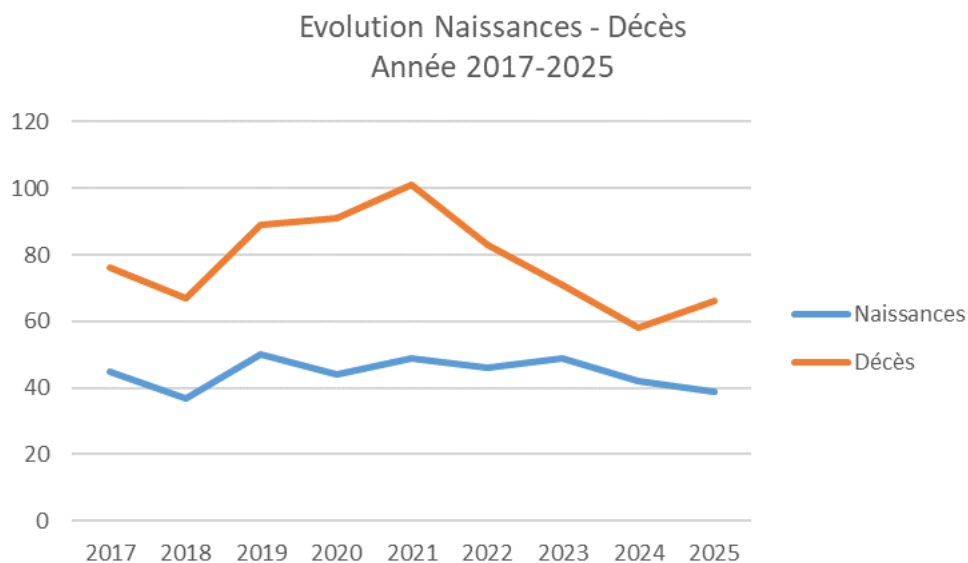
En 2024, la croissance économique française s'est établie à **+1,1 % du PIB**. En 2025, elle atteint **+0,9 %**, selon les dernières estimations disponibles. Pour 2026, le ministère de l'Économie anticipe une progression de l'activité de **+0,5 %**. (Sources : Insee, 2026 ; Direction générale du Trésor, 2026.)

Quelques données issues dans le rapport de l'observatoire des inégalités publié en décembre 2024 :

- 5,1 millions de personnes pauvres en 2022 (seuil de 50 % avec 1 000€ par mois pour une personne seule), soit 8,1 % de la population ;
- 24 % de la population n'a pas les moyens financiers de partir en vacances une semaine dans l'année ;
- 12 % de la population n'a pas les moyens financiers de chauffer suffisamment son logement ;
- 1 personne sur 4 se prive sur les repas ;
- 1 personne pauvre sur 2 a moins de 30 ans ;
- 63 % des pauvres vivent en ville – le taux de pauvreté dépasse 65 % dans 18 quartiers défavorisés ;
- 24,5 % des chômeurs sont exposés à la pauvreté ;
- 1,4 million de pauvres en plus en 20 ans ;
- le taux de pauvreté a augmenté d'1,5 point
- 1 personne handicapée sur 5 est pauvre
- 77 % des habitants de Mayotte sont pauvres

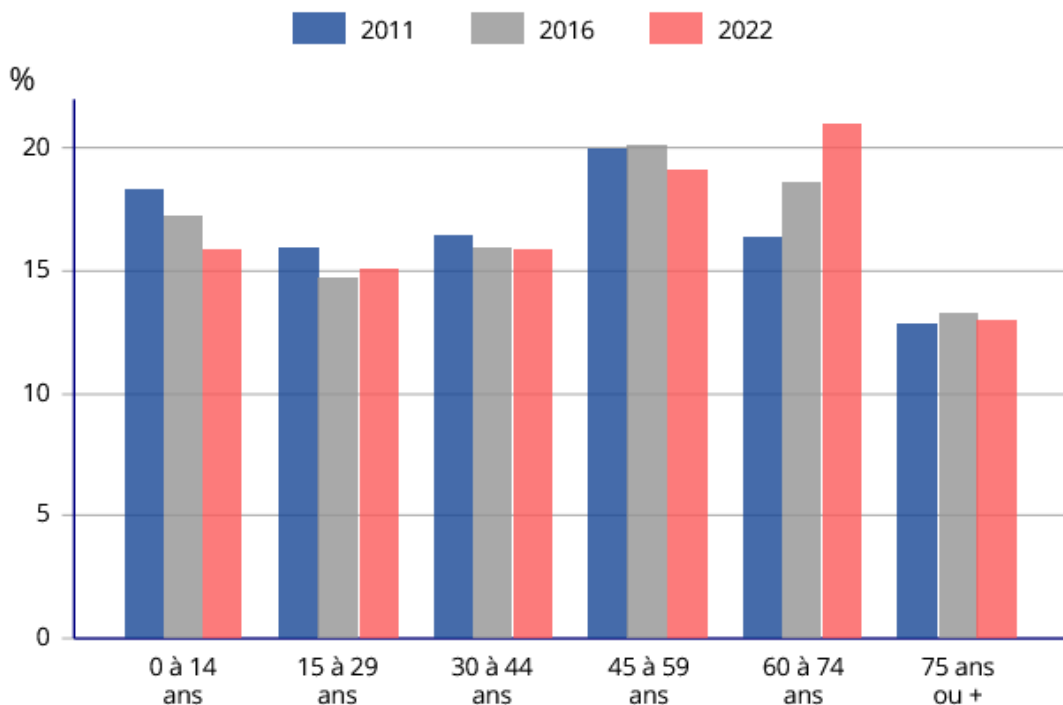
Contexte local

Au 1^{er} janvier 2026, la population totale légale de Thizy les Bourgs est de 5 877 habitants.



La répartition de la population par tranche d'âge faite selon les données INSEE connue jusqu'en 2022 est la suivante :

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

Quelques données issues des relevés INSEE :

Revenus et pauvreté :

REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2021

Indicateur sur les ménages fiscaux	2021
Nombre de ménages fiscaux	2 463
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	5 381
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	21 160
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	44

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) en géographie au 01/01/2024.

La médiane du revenu disponible de la commune est de 21 160 € contre 24 480 € à l'échelle du Département et 23 800 € à l'échelle de la Région.

Composition des familles

FAM T3 - Composition des familles

Type de famille	2011	%	2016	%	2022	%
Ensemble	1 710	100,0	1 563	100,0	1 523	100,0
Couples avec enfant(s)	731	42,7	680	43,5	566	37,2
Familles monoparentales	183	10,7	193	12,3	220	14,5
Hommes seuls avec enfant(s)	32	1,9	63	4,0	45	3,0
Femmes seules avec enfant(s)	152	8,9	130	8,3	175	11,5
Couples sans enfant	796	46,5	690	44,2	736	48,4

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2025.

Constat est fait d'une hausse progressive de familles monoparentales, majoritairement des femmes, ainsi qu'une baisse du nombre de couples avec enfants.

Les missions du C.C.A.S.

Le Centre Communal d'Action Sociale met en œuvre la politique sociale déterminée par la loi et par les élus. Il assure ses missions obligatoires, définies par la loi, et des missions facultatives que son conseil d'administration définit chaque année.

Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale par excellence.

Au titre des missions obligatoires, on retrouve notamment l'envoi des demandes d'aides sociales (Personnes âgées et/ou handicapées) et des dossiers d'obligations alimentaires au service instructeur du Département du Rhône, la gestion du fichier des personnes vulnérables avec le « Plan Canicule » ainsi que les demandes de domiciliation.

S'agissant des missions facultatives, le CCAS intervient auprès des familles via les assistantes sociales du Département du Rhône (mise en place de l'épicerie sociale, prise en charge partielle de factures d'énergie...) ou en direct par le biais de secours d'urgence avec la mise en place d'aides remboursables ou non.

Il organise chaque année, dans chacune des communes déléguées, un repas à destination des aînés ainsi qu'une cérémonie d'accueil des nouveau-nés et des nouveaux arrivants.

En 2025, le CCAS de la commune de Thizy les Bourgs a instruit ou émis son avis sur :

- Demandes d'aides sociales légales : 17 dossiers
- Demandes d'aides sociales facultatives : 6 dossiers
- Domiciliations : 15 dossiers valides sur l'année
- Demandes d'épicerie sociale : 124 demandes dont 56 renouvellements
- Téléassistance : 11 dossiers

Situation budgétaire 2024

Bilan 2020 - 2024

↳ Section de fonctionnement

Les dépenses (Prévisionnel)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2020	2021	2022	2023	2024	2025
011 - Charges à caractère général	70 130,89 €	59 407,58 €	19 440,77 €	22 666,74 €	25 744,25 €	24 463,67 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	54 310,00 €	15 368,85 €	819,98 €	- €	- €	- €
014 - Atténuations de produits	- €	- €	- €	- €	- €	- €
65 - Autres charges de gestion courante	12 578,73 €	29 459,14 €	12 767,65 €	12 543,66 €	12 171,78 €	15 204,24 €
66 - Charges financières	- €	- €	- €	- €	- €	- €
67 - Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	- €	525,90 €	- €
68 - Dotations aux provisions	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DEPENSES REELLES	137 019,62 €	104 235,57 €	33 028,40 €	35 210,40 €	38 441,93 €	39 667,91 €
042 - Opération d'ordre	320,00 €	12 975,19 €	55,39 €	121,39 €	121,39 €	683,25 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	320,00 €	12 975,19 €	55,39 €	121,39 €	121,39 €	683,25 €

TOTAL DEPENSE DE FONCTIONNEMENT	137 339,62 €	117 210,76 €	33 083,79 €	35 331,79 €	38 563,32 €	40 351,16 €
--	---------------------	---------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

↳ Chapitre 011 : Charges à caractère général

Ce chapitre comptabilise les dépenses :

- d'organisation des repas des anciens dans chacune des communes déléguées ;
- la réception en l'honneur des nouveau-nés et des nouveaux arrivants ;
- les frais d'entretien et de gestion du patrimoine forestier par l'Office National des Forêts.

↳ Chapitre 012 : Charges de personnel

Le CCAS n'a pas de charges de personnel. Aucun agent n'est affecté au CCAS directement.

La personne en charge du suivi administratif et comptable de la structure est agent de la commune.

↳ Chapitre 65 : Charges de gestion courantes

Dans le cadre de ses missions facultatives, le CCAS alloue des aides aux particuliers :

- pour le paiement de leurs dettes (principalement de la dette énergétique) : 1 483,68 € ;
- pour la souscription d'un système de téléalarme (55 € par dossier) : 605 € (soit 11 dossiers en 2025).

Le CCAS a fait également le choix depuis 2016 de remettre à chaque famille, présente à la cérémonie d'accueil des nouveau-nés, des bons d'achat valables dans les commerces locaux. La valeur de ces bons a été revue à la hausse par le nouveau conseil d'administration et portée à 100 euros en 2024.

Pour 2025, l'enveloppe s'est élevée à 1 335 €.

- les subventions de fonctionnement : 11 780,56 €

La commission administrative renouvelle chaque année son engagement auprès des associations d'aides à domicile présentes sur le territoire (La Nouvelle Aide - 3500€ et Calypso - 1400€) ainsi que pour l'Epicerie Sociale (5380.56€) et Les Restaurants du Cœur (1500€) par le versement d'une subvention de fonctionnement.

Les recettes (Prévisionnel)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2020	2021	2022	2023	2024	2025
70- Produits des services, du domaine et ventes diverses	118 847,70 €	111 036,55 €	1 321,89 €	18 055,90 €	- €	41,00 €
75- Autres produits de gestion courante	2 493,33 €	2 503,66 €	2 572,02 €	2 681,64 €	2 893,53 €	52 773,38 €
76- Produits financiers	472,50 €	472,50 €	- €	- €	- €	
77- Produits exceptionnels	721,42 €	12 675,00 €	185,70 €	976,02 €	491,00 €	450,00 €
TOTAL RECETTES REELLES	122 534,95 €	126 687,71 €	4 079,61 €	21 713,56 €	3 384,53 €	53 264,38 €
042 - Opération d'ordre						111,86 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE	- €	- €	- €	- €	- €	111,86 €

TOTAL RECETTE FONCTIONNEMENT	122 534,95 €	126 687,71 €	4 079,61 €	21 713,56 €	3 384,53 €	53 376,24 €
-------------------------------------	---------------------	---------------------	-------------------	--------------------	-------------------	--------------------

↳ Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et vente diverses

Ce chapitre comptabilise principalement les recettes relatives à la vente de bois. En 2025, il n'y a pas de vente de bois mais un remboursement du service foncier pour la vente Thomas Christian.

Pour 2026, l'ONF a informé le CCAS qu'aucune vente de bois n'était envisagée.

↳ Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Ce chapitre comptabilise les encaissements de fermages (2 503 €) et taxes liés à la location des terres agricoles ainsi que la régularisation comptable des dons (270 €).

On constate également sur ce chapitre la subvention d'équilibre versée par le budget principal. En 2025, cette subvention s'élève à 50 000 €.

↳ Chapitre 77 : Produits exceptionnels

Ce chapitre comptabilise les éventuels dégrèvements fonciers ou les produits de cession.

↳ Section d'investissement

Cette section budgétaire n'est pas très active. Il y a cependant des travaux de plantations d'arbres en cours sur certaines parcelles : la somme de 13 690,49 € a été versée à l'ONF en 2025 pour la plantation de feuillus (chênes chevelus).

L'ONF a informé le CCAS qu'aucune nouvelle plantation n'aurait lieu en 2026.

Les prévisions budgétaires sont le reflet de l'excédent de la section qui est reporté chaque année (pour les recettes) avec une prévision fictive de dépenses permettant ainsi l'équilibre budgétaire.

↳ Résultat de l'exercice 2025 (Prévision)

Lors de la rédaction de ce rapport d'orientation budgétaire, les résultats définitifs ne sont pas encore validés par la DGFIP et voté par le conseil d'administration.

Thizy-les-Bourgs	
Budget CCAS	
Recettes de fonctionnement 2025 (A)	53 376,24
Dépenses de fonctionnement 2025 (B)	40 351,16
Solde des réalisations de l'exercice 2025 (C=A-B)	13 025,08
Résultat de fonctionnement antérieur 002 (D)	- 36 730,03
Résultat de clôture (E=C+D)	- 23 704,95

Recettes d'investissement 2025	683,25
Dépenses d'investissement 2025	13 802,35
Solde des réalisations de l'exercice 2025	- 13 119,10
Résultat d'investissement antérieur 001	61 595,91
Résultat de clôture	48 476,81

Restes à réaliser recettes	-
Restes à réaliser dépenses	-
Solde restes à réaliser	-

Résultat de fonctionnement 002	- 23 704,95
Résultat d'investissement 001	48 476,81
Couverture du besoin d'investissement (1068)	-

Le constat pour cette année et probablement les années à venir est le suivant :

Pour la section de fonctionnement :

Les dépenses engagées par le CCAS étant plus élevées que les recettes, cette section à vocation à avoir un résultat déficitaire d'année en année qui sera moindre en fonction des éventuelles coupes de bois programmées.

Afin de respecter l'équilibre budgétaire lors de l'élaboration du budget, il conviendra chaque année d'inscrire une subvention d'équilibre émanant du budget principal. Pour 2026, cette subvention fera l'objet d'un mandatement réel car la trésorerie actuelle ne sera pas en mesure de faire face aux dépenses. Elle a été estimée à 61 926 € afin de combler le déficit antérieur, les dépenses et le peu de recettes propres.

Pour la section d'investissement :

Cette section est actuellement excédentaire et est amenée à le rester du fait qu'il n'y ait pas, pour le moment, de gros projets.

Orientations budgétaires 2026

Proposition de budget 2026 avec reprise anticipée des résultats

Thizy-les-Bourgs			
Budget CCAS			
Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Montant	Chapitre
011- Charges à caractère général	25 430,00		70- Produits des services, du domaine et ventes diverses
65- Autres charges de gestion courante	15 600,00	64 856,35	75- Autres produits de gestion courante
66- charges financières			77- Produits exceptionnels
67- charges spécifiques			
042- Opérations d'ordre entre section	121,40		042- Opérations d'ordre entre section
002- Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	23 704,95	-	002- Résultat de fonctionnement reporté (excédent)
Total des dépenses de fonctionnement	64 856,35	64 856,35	Total des recettes de fonctionnement

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Montant	Chapitre
20- Immobilisations incorporelles	-		
21- Immobilisations corporelles	1 000,00		10- Dotations, fonds divers et réserves
16- Emprunts et dettes assimilées			16- Emprunts et dettes assimilées
040- Opérations d'ordre entre section		121,40	040- Opérations d'ordre entre section
001- Résultat d'investissement reporté (déficit)	-	48 476,81	001- Résultat d'investissement reporté (excédent)
Total des dépenses d'investissement	1 000,00	48 598,21	Total des recettes d'investissement

↳ Section de fonctionnement - Dépenses

Aides facultatives aux administrés :

Le dispositif d'aide aux administrés est reconduit selon les mêmes conditions, à savoir, orientation des administrés vers les assistantes sociales du Département du Rhône afin d'établir un dossier reprenant la situation du foyer et les besoins de soutien afin d'envisager une orientation vers l'épicerie sociale ou encore une participation financière pour les factures d'énergie...

Il est également prévu, au cours de l'année, de travailler à l'élaboration d'un règlement intérieur destiné à encadrer l'attribution des aides facultatives.

Gestion du patrimoine forestier :

Chaque année, l'Office National des Forêts (organisme en charge de la gestion du patrimoine forestier) fait parvenir un programme de travaux. Il conviendra d'inscrire les crédits nécessaires à la programmation 2026 (aucun travaux envisagé).

Téléassistance :

Reconduction du dispositif d'aide dans les mêmes conditions, à savoir, versement de l'aide sur prestation du contrat de souscription d'un abonnement à la téléalarme.

Il est également prévu que cette subvention soit encadrée dans le cadre de l'élaboration d'un règlement intérieur, qui viendra préciser les modalités d'attribution des aides facultatives.

Subventions de fonctionnement :

Chaque année, le CCAS verse une subvention de fonctionnement aux services d'aides à domicile présents sur le territoire (La Nouvelle Aide et Calypso) ainsi qu'une participation financière à l'épicerie sociale et au Restaurants du Cœur. Ces financements seront évoqués plus en détail en conseil d'administration.

Cérémonie d'accueil des nouveau-nés et des nouveaux arrivants :

Le CCAS organise chaque année une cérémonie d'accueil des nouveau-nés au cours de laquelle les familles présentes se voient remettre des bons d'achat valables dans les commerces locaux. Ce dispositif reste maintenu. La valeur des bons d'achat remis aux familles a été revue et fixée à 100 euros. Pour 2026, la cérémonie a concerné les familles ayant eu un enfant en 2025.

Les nouveaux arrivants sont reçus en même temps et se voient remettre un cadeau. En 2025 une bouteille de sirop Crozet, en 2026 un pot de miel de Marnand.

Repas des anciens :

Reconduction du repas des anciens organisé, chaque année, dans chacune des communes déléguées.

Section de fonctionnement - Recettes

Pour l'années 2025, les seules recettes du CCAS en prévision sont le produit des locations des terres agricoles (fermages et taxes) puisqu'aucune vente de bois n'est prévue en 2026.

Section d'investissement

Pour 2026, le CCAS de Thizy les Bourgs n'a pas pour projet d'investir.

Cette section fait ressortir un excédent de l'exercice de 2025 à hauteur de 48 476,81 €.